

Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Présidence : M. Léo DURGNAT

Ouverture : 20H00

Ordre du jour

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025
- 4/ Assermentation d'une conseillère et d'un conseiller
- 5/ Communications du Bureau
- 6/ Communications de la Municipalité
- 7/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)
- 8/ Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)
- 9/ **Préavis No. 79/2025** - Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.-TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux
- 10/ **Préavis No 84/2025** – Arrêté d'imposition pour l'année 2026
- 11/ Propositions individuelles et divers

Avant de débiter la séance, le **PRESIDENT** informe l'assemblée de la présence de M. Marc Décosterd qui va prendre quelques images, sans le son, pendant la séance. Les personnes qui ne souhaitent pas être filmées sont invitées à lui faire signe.

1/ Appel

47 Conseillères et Conseillers sont présents.

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Jean-Marc BETTEMS, Jean DE WOLFF, Igor DIAKOFF

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Nathalie BITZ, Huissière

Excusés : Mme Giovanna BACHMANN, Mme Joanna BAIRD, M. Christian BAUMGARTNER, M. François KRULL

Cela porte le nombre de votants à 46, le **PRESIDENT** ne prenant pas part aux votes.

2/ Approbation de l'ordre du jour

Ajout d'un nouveau point 7 : nomination d'un remplaçant à la commission des finances à la suite du retrait de Mme Karine Ferroni.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 44 oui, 0 non et 0 abstention.

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 est approuvé par 39 oui, 0 non, 7 abstentions.

4/ Assermentation d'une conseillère et d'un conseiller

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Mme Corinne PRIMUS de l'Alliance libérale de Prangins à la suite de la démission de M. Yvan Buccioli et de M. Reuben BRAMLEY de l'Entente Pranginoise à la suite de la démission de Mme Sonia GUNTON.

Le nombre de votants passe à 48.

5/ Communications du Bureau

Au vu du nombre important de personnes dans le public, le PRESIDENT lit l'article 112 du règlement du Conseil communal.

Lecture de la lettre de démission de Mme Sonia Gunton (annexe 1).

Lecture de la lettre de démission de M. Samir Abid (annexe 2).

Lecture des résultats des votations fédérales et cantonales du dimanche 28 septembre 2025 (annexe 3).

Le PRESIDENT annonce le changement de procédure en ce qui concerne la nomination des commissions ad hoc, qui se rapproche de celle pratiquée pendant la présidence de Mme Giovanna Bachmann. La Municipalité dépose en général ces préavis 10 à 12 jours avant les séances du Conseil. Durant ce laps de temps, les groupes se réunissent. Lors des séances de groupe, il est demandé aux chefs de groupe de fournir au Bureau les noms des personnes qui siégeront dans les commissions ad hoc. Le Bureau valide ensuite la composition des commissions ad hoc par voie circulaire, ce qui permet d'accélérer le temps de nomination des commissions sans devoir attendre la prochaine séance du Bureau.

Arrivée de M. Karim Kellou, le nombre de votants passe à 49.

6/ Communications de la Municipalité (annexe 4)

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Manifestions. Le samedi 4 octobre 2025, la Commune a célébré l'inauguration du nouveau bâtiment qui abrite la crèche «Les Coccinelles» et un nouvel espace parascolaire de «La Fourmilière», lors d'une manifestation très réussie réunissant la population et les Autorités communales. Ce nouveau bâtiment est l'aboutissement d'un projet né d'une volonté politique plus large portée par l'ensemble des Autorités, Municipalité et Conseil communal, qui ont durant les 15 dernières années soutenu de nombreux projets d'investissements en infrastructures parascolaires et préscolaires, menant une politique familiale généreuse, qui profite à l'économie tout en répondant aux attentes de la population pranginoise. Ce nouveau bâtiment est, si l'on peut l'exprimer ainsi, la dernière pièce du puzzle. En effet, notre commune n'avait jusqu'à ce jour pas de crèche sur son territoire. Elle était également sous-dotée en places permettant d'accueillir à la pause de midi les élèves âgés de 4 à 8 ans, une prestation qui fait pourtant partie intégrante d'une journée continue de l'écolier.

Service administration générale

Réorganisation des locaux de l'administration communale (Maison de Commune et Maison Fischer). Suite au constat de manque de postes de travail fixes, la Municipalité a décidé en 2024 de reconfigurer les locaux de l'administration communale (Maison de Commune et Maison Fischer) afin d'utiliser les espaces de manière aussi efficiente que possible et en privilégiant le bien-être des collaborateurs. Dans le cadre de cette réorganisation les séances hebdomadaires de la Municipalité vont par exemple se tenir dans le bureau de la Syndique plutôt que dans la salle de Municipalité libérant ainsi un espace dans lequel seront installés des bureaux qui accueilleront les collaborateurs de 2 services communaux (Finances et Ressources humaines). L'ensemble de la réorganisation devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2025.

Film sur Prangins. Un court métrage présentant différentes facettes de la commune, notamment son attrait touristique, est en cours de finalisation. Ceci explique la présence aujourd'hui, comme l'a annoncé le Président du Conseil communal, de M. Marc Décosterd, qui procède à quelques prises de vue. Il vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal

Plan d'Affectation Communal. En lien avec les oppositions et les réflexions en découlant, la Municipalité a apporté des modifications au Plan d'affectation communal (PACom) soumis à l'enquête publique début 2025. Ces éléments modifiés du dossier du PACom ont ensuite été envoyés aux autorités cantonales pour avis préalable *complémentaire*. Ces modifications étant de nature à porter atteinte à des intérêts dignes de protection, celles-ci font aujourd'hui l'objet d'une enquête publique *complémentaire* (ne portant que sur les éléments modifiés) qui a lieu du 1^{er} au 30

octobre 2025. Le préavis du PACom sera déposé sur le bureau du Conseil communal en principe d'ici la fin 2025 pour approbation du PACom et contiendra les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions. Le Conseil communal statuera sur ces propositions en même temps qu'il se prononcera sur le PACom.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale, en charge du dicastère

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Canicule. Remerciements à la commission sociale du travail effectué pour soutenir les seniors pendant les 2 périodes de canicule. Une jeune pranginoise a apporté son soutien à la commission dans cette tâche. L'implication de jeunes sera également reconduite en 2026.

Sport pour tous. Reprise du programme. Un flyer tout-ménage sera distribué prochainement.

Service Environnement

Les études chauffage à distance et renaturation de la Promenthouse prennent plus de temps que prévu. Le calendrier prévu doit être étendu.

Remplacement d'une pompe à la STEP à la suite de l'explosion de l'une des deux.

Les oiseaux du Léman ont désormais la possibilité d'installer leurs nids sur les 15 plateformes achetées par la commune et installées ce printemps. Les plaisanciers le savent, si le grèbe huppé ou la foulque macroule choisissent leur bateau pour nidification, ceux-ci devront rester à quai.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal, en charge du dicastère.

Culture & sociétés locales

Retour sur le spectacle «Crise de nerfs à la météo» avec Philippe Cohen et Stéphane Thiébaud, le vendredi 3 octobre, qui a remporté un grand succès.

Annnonce de la mise au budget 2026 d'une enveloppe pour la création d'une sculpture réalisée par le sculpteur cinétique Pascal Bettex.

Assemblée générale du SDIS le 30 septembre 2025 (service de défense incendie et de secours Nyon Dôle)

M. Igor Diakoff, Municipal, communique quelques informations données lors de cette assemblée :

- le budget 2026 a été approuvé à l'unanimité
- le rapport d'activités du chef de service/commandant Pierre-Yves Corthésy, dans la période du 1^{er} janvier 2025 au 25 septembre 2025 fait état de 384 interventions, dont 336 sur le territoire nyonnais et 72 interventions pour

inondations en moins que l'année précédente (retour à des niveaux standards). 93 alertes incendies (augmentation de 24 interventions) et 73 pollutions aux hydrocarbures (légère diminution)

- le 23 janvier 2026 sera présenté le rapport SDIS Nyon Dôle au Théâtre de Marens (ouvert au public)
- la Quinquennale avec démonstrations et cortège aura lieu le 20 juin 2026.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Finance

Présentation de la situation des entrées d'impôts à fin août 2025 (annexe 4 p.7).
Annonce des dépassements de budget (annexe 4 p.8).

Service Ressources humaines

Engagement d'un encadrant parascolaire à 45% au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse selon budget 2025

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en charge du dicastère.

Aménagement Zone 30 du secteur 05 - Chenalette/ Benex / Curson / Morettes:

Mise en place dès l'automne 2025 des aménagements « zone 30 km/h » acceptés par le Canton en 2022 pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements doux.

7/ Nomination d'un membre de la commission des finances

M. Gérald Muller est nommé à la commission des finances en remplacement de Mme Karine Ferroni.

8/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)

M. Louis de Bourbon Parme lit ses communications (annexe 5).

9/ Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

M. Marc Pittet lit ses communications (annexe 6).

10/ Préavis No 79/2025 - Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

M. Pawel Grabarz, président de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de la commission. Il souhaite communiquer l'information suivante : M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du préavis a reçu le 1^{er} octobre dernier un courriel du département des finances, de l'éducation et du sport annonçant qu'il étudie la

demande de subvention que la Municipalité lui a soumise qui pourrait s'élever à 25 % du coût du terrain et 25% du coût de la rénovation ou construction des vestiaires.

M. Marco Generoso, président de la commission de l'énergie, du climat et de la durabilité, lit les conclusions du rapport de la commission. Il souligne que les deux personnes qui n'ont pas signé, s'en expliquent dans le rapport. Elles n'ont pas souhaité rédiger un rapport de minorité.

Mme Isabelle Hering, rapporteuse pour la commission des finances lit les conclusions du rapport de majorité.

Mme Marie-José Rigby, membre de la commission des finances et rapporteuse de la minorité, lit les conclusions du rapport de minorité.

La Municipalité soumet un amendement de plume. Annexe 7

Au vote l'amendement est approuvé par 48 oui, 0 non et 0 abstention.

La discussion est ouverte autour du préavis.

Monsieur Claude Favre donne lecture de son intervention :

*« Chers collègues,
C'est en tant qu'ancien joueur de football et entraîneur que je vous adresse ce message pour vous demander d'accepter ce crédit pour la réalisation de ce terrain synthétique. Il est bien mentionné dans le rapport de minorité, qu'en refusant le crédit pour ce terrain, cela ne va pas changer la donne et que tôt ou tard nous allons devoir augmenter le taux d'imposition, terrain synthétique ou pas terrain synthétique.
Avec 443 membres, femmes, hommes et juniors, il faut se réjouir du dynamisme du Prangins Sport et donner à ce club et surtout aux joueuses et joueurs les moyens de pouvoir s'entraîner et de jouer dans des conditions correctes. Mais aussi pour nos écoles, car en pouvant s'entraîner plus longtemps sur le terrain synthétique, pendant presque toute l'année, cela va libérer des salles utilisées par le foot pendant les mois d'hiver. Cela permettra à d'autres clubs sportifs de notre commune de pouvoir utiliser ces salles.
Quoique que l'on pense et quoique que l'on dise, le football est un sport fédérateur qui rassemble petits et grands favorisant la cohésion sociale et contribuant à la santé et au bien-être de nos concitoyens, jeunes et moins jeunes.
Ce terrain synthétique permettra une utilisation intensive tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques.
Les écoles et associations sportives pourront aussi bénéficier d'un espace de qualité pour s'entraîner pendant les moments creux de la journée.
Vu la proximité du lac, ce terrain synthétique nécessitera un arrosage beaucoup moins important qu'avec un terrain en herbe et surtout, à relever, plus de produits chimique (engrais et autre désherbant)*

Ce qui représentera une économie significative au niveau financier et surtout écologique pour la commune sur le long terme, par rapport à un terrain en herbe. Très important, il contribuera aussi à la sécurité des utilisateurs grâce à une surface régulière bien adaptée, réduisant les blessures.

Pour finir il faut aussi rappeler que l'investissement pour la commune après les subventions du fond du sport vaudois et Lightbank, sera de CHF1'788'400.- sans compter les CHF 150'000.- du FC Prangins Sport sur 15 ans.

En investissant dans un terrain synthétique, nous offrirons aux joueurs et à notre jeunesse un cadre propice à l'épanouissement sportif et social ».

M. Claude Perret demande des précisions concernant la possible subvention annoncée par M. Pawel Grabarz.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, rappelle en premier la subvention garantie par l'aide au sport de CHF 360'000.-. De nouvelles subventions de plusieurs millions ont été décidées en début d'année au niveau cantonal pour soutenir l'encouragement au sport et à la construction d'infrastructures y relatives. Dès la connaissance de ces nouvelles subventions, M. Jean-Marc Bettems a introduit deux dossiers l'un pour le terrain synthétique et l'autre pour la rénovation des vestiaires. Il a eu confirmation du Canton que les deux dossiers font bien partie de la deuxième session d'attribution des subventions qui est clôturée fin octobre et que toutes les conditions sont remplies pour être éligibles aux subventions de 20% à 25 % du montant du coût de réalisation. Au vu de ce qui vient d'être dit, Mme Isabelle Hering estime important de souligner que du point de vue de la COFIN la discussion ce soir se base sur les chiffres avérés et actés et non sur ceux « dans l'air ». On ne peut pas se baser sur des conjectures. Même si l'attribution des nouvelles subventions semblent assurées, tant que l'argent « n'est pas sur le compte » il n'y a pas de garantie. Pareil pour l'engagement oral et pas encore écrit du FC Prangins de verser CHF 150'000.- sur 10 ans.

Mme Isabelle Hering souhaite également revenir sur les propos tenus par M. Claude Favre qui en se référant au rapport de minorité de la COFIN, déclare que l'attribution du crédit de réalisation « ne changera pas la donne ». Il est important de rappeler ici que le taux d'autofinancement actuellement en négatif de CHF 700'000.- prend en compte les intérêts passifs et l'amortissement. Ainsi, si le préavis est accepté ce soir, dans un ou deux ans ils seront pris en compte et rendront le taux d'autofinancement encore plus négatif.

Elle rappelle encore une fois que la COFIN « n'est pas pour ou contre le foot ». Son mandat est d'analyser des chiffres et de rendre un avis sur ces chiffres. Il se trouve que ce soir les chiffres « changent et on se sait plus sur quoi se baser ».

Mme Samira Ben Khalifa estime pour sa part que les nouveaux chiffres devraient être pris en compte pour prendre une décision.

M. Sébastien Rumley précise avant de prendre la parole qu'il s'exprime ce soir en tant que conseiller ou membre de la COFIN, mais non en sa qualité de chef de groupe

du parti de l'Entente pranginoise. Il souhaite savoir comment la commission ad hoc a calculé le triplement d'heures de jeu (page 6 du rapport) alors qu'en page 5 il est mentionné 50 heures pour le terrain synthétique contre 37 heures pour le terrain naturel.

M. Pawel Grabarz répond que les 37 heures sont une estimation basée sur une météo favorable ce qui n'est pas toujours le cas. Le terrain synthétique offrant lui une plus grande certitude quant au nombre d'heures d'utilisation, celle-ci étant uniquement limitée par de forts gels.

M. Rémy Cochet demande si la demande de subvention adressée au Service cantonal du sport le 7 mai 2025, mentionnée au point 9 du rapport de la commission ad hoc, est celle dont a fait mention M. Jean-Marc Bettems.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond par l'affirmative.

M. André Fischer lit son intervention :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Me voici à 80 ans évoquer le passé et surtout l'avenir. Je ne suis pas un passionné de football à la base. Je n'y ai d'ailleurs joué que très peu, et je ne jouerai plus jamais. Pourtant, le football m'a accompagné toute ma vie, de mes 10 ans jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi vous parler du football, alors ? Parce que le football rassemble. Et dans notre monde actuel c'est important. C'est le sport professionnel qui attire le plus de spectateurs en Europe. C'est celui, pour les habitants comme vous et moi, dont on parle le plus dans les médias chaque week-end. Le football, c'est populaire, c'est intergénérationnel, et ici, à Prangins, il crée une véritable ambiance. Il suffit de se rendre aux abords du terrain des Abériaux un week-end pour s'en rendre compte. Entre les rires des enfants, les encouragements, les échanges entre parents, et ce cadre magnifique avec le lac en arrière-plan. Il s'y passe quelque chose. Quelque chose de vivant.*

Et aujourd'hui, ce sport n'est plus réservé aux garçons. Le football est devenu une pratique inclusive. Le Prangins Sport est un exemple à suivre dans la région : son équipe féminine est active, dynamique, et attire des jeunes filles des communes voisines. Prangins accueille le regroupement féminin de la région. C'est une chance et une opportunité (cf. les retransmissions de l'Euro féminin qui ont donné une dynamique au foot féminin). C'est une belle fierté, et c'est aussi un signal fort que nous envoyons en matière d'égalité et d'ouverture. Certains disent que nous « payons pour les autres ». Mais ce n'est pas la vraie question. Car en réalité, nous investissons dans l'image de notre commune, dans l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Nos jeunes s'expatrient parfois à Gland, Nyon ou Begnins pour pratiquer leur sport dans de meilleures conditions. Les 3 clubs qui nous entourent ont déjà franchi le pas. Begnins qui en est déjà à son deuxième terrain synthétique, Gland 3 terrains, Nyon 2 et 1 supplémentaire en projet.

Et ici ? Ici, notre terrain des Abériaux est souvent impraticable. Il est régulièrement trempé, le drainage est insuffisant, et les coûts de réfection seraient très élevés. Je vous le dis en toute sincérité : même si je ne suis pas un homme de football, j'ai ressenti des émotions fortes grâce à ce sport. Alors, même si vous êtes comme moi, même si vous ne jouez pas ou plus, même si vous n'êtes pas « foot », je vous demande de réfléchir à ce que ce projet représente. Ce n'est pas un luxe, c'est peut être un devoir citoyen. Voter pour ce terrain synthétique, c'est investir dans notre jeunesse, dans notre cadre de vie, dans la cohésion de notre commune. Je comprends les réticences. Je respecte les critiques. Mais j'espère avoir pu convaincre les indécis de l'importance du football dans notre société – et surtout de ce que cela peut apporter à Prangins ».

M. Oswaldo Pozza estime que les heures d'utilisation sont mal calculées. « Terrain synthétique ou pas », aucun parent n'enverra ses enfants jouer en décembre, janvier et février par moins 4 degrés à l'extérieur. Ils les enverront en salle de gym.

M. Régis Bovy répond que le nombre d'heures d'utilisation dépend chaque saison du nombre d'équipe, de joueurs et d'entraînement mis en place. Exemples à l'appui, il confirme que le calcul est juste et même probablement en dessous. Il précise également que dans tous les clubs environnants les enfants y jouent également les mois d'hiver.

Mme Fabienne Zingg demande si on peut avoir une garantie de la mise en application des mesures de compensation préconisées par la commission de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD).

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que la Municipalité est sensible et consciente du besoin de mettre en oeuvre des compensations. L'évocation dans le rapport de la plantation d'un millier d'arbres n'est bien sûr pas réalisable. Des compensations seront faites sous d'autres formes qui restent encore à définir.

M. Marco Generoso répond. La CECD prend acte de la volonté de la Municipalité d'introduire des compensations. Le point à retenir ici c'est qu'il est important qu'un suivi de ces compensations soit mis en place.

Mme Caroline Serafini apporte une correction. Il s'agit de 1'800 et non 1'000 arbres qu'il faudrait planter pour compenser le dégagement de CO2 produit par la fabrication d'un terrain synthétique et de préciser que cette compensation sert à visualiser le problème et n'est bien sûr pas applicable dans les faits.

M. Sébastien Rumley aimerait des précisions sur une éventuelle 3^e subvention mentionnée dans le rapport en lien avec le football féminin.

Evoluant professionnellement dans le milieu du football, la parole est donnée à M. Régis Bovy qui répond qu'il s'agit d'un fond mis en place par l'Etat de Vaud, le fond du sport et l'association cantonale de football qui sert à subventionner les clubs qui

possèdent des équipes féminines. Ce fond ne délivre pas de subvention pour le développement d'infrastructure.

M. Régis Bovy poursuit en affirmant que ce terrain synthétique n'est « pas un gadget » mais un outil pour pérenniser l'activité du FC Prangins, le plus grand club sportif de la commune. Il permettra aussi peut-être de faire revenir des joueurs partis s'entraîner dans d'autres communes où les terrains sont accessibles 11 mois de l'année.

M. Pawel Grabarz souhaite que M. Jean-Marc Bettems, Municipal, s'exprime sur la mise à ban.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond. Le terrain naturel étant plus sensible à une utilisation intensive, la mise à ban a été instaurée il y a déjà quelques années de cela pour régler l'usage du terrain, destiné en priorité au FC Prangins. Avec un terrain synthétique ces restrictions pourraient être levées pour donner accès à des personnes extérieures au club dans les limites d'une utilisation raisonnable. Il propose dès lors de suspendre la mise à ban sans la supprimer afin de pouvoir l'instaurer à nouveau si des dégradations sont constatées.

M. Nicolas Aeschmann estime que la levée de la mise à ban est un critère essentiel qui fera comprendre aux habitants de Prangins que c'est un investissement dans les infrastructures villageoises et non « un cadeau » à un club de sport.

Mme Isabelle Hering estime qu'il n'est pas « correct » de devoir prendre une décision d'une telle ampleur sur des faits qui sont pour certains clairement établis mais pour d'autres qui ne le sont pas comme la levée de la mise à ban qui ne figure pas dans le préavis, ni le financement des compensations qui sont promises, ni la confirmation d'éventuelles nouvelles subventions.

M. Pawel Grabarz revient sur la mise à ban. En ce qui le concerne, la levée de la mise à ban va de soi, le terrain synthétique permettant une plus grande utilisation et d'insister sur le fait que dans la mesure où le terrain naturel sera conservé, la mise à ban sera maintenue.

Mme Marie-Josée Rigby rappelle que le terrain actuel devra être rénové s'il est maintenu. Il en coûtera environ CHF 500'000.- de moins pour 3 fois moins d'heures de jeu. De son avis « de l'argent mal dépensé ».

Mme Caroline Serafini pose la question de savoir si on a suffisamment réfléchi aux possibilités d'améliorer ce terrain en particulier en ce qui concerne le drainage qui pose problème, avant de se décider pour un terrain synthétique.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que le système de drainage n'est dans l'état pas accessible sans démonter tout le terrain ce qui correspondrait à une suspension d'utilisation de 6 mois, sans apporter de garantie satisfaisante.

M. Peter Dorenbos relève que dans le rapport de la commission il est à plusieurs reprises fait mention de la consultation des écoles en vue de l'utilisation du terrain, alors que dans le préavis le terrain est au seul usage du FC Prangins. Il demande à la commission à qui ce terrain synthétique est réellement destiné.

M. Pawel Grabarz répond que la suspension de la mise à ban est un signal clair, ce terrain sera pour la population et c'est avec cet argument que des subventions pourront être demandées. Pour sa part, il ne votera pas le préavis si la mise à ban n'est pas levée.

M. Blaise Cartier est du même avis. Il votera le préavis si la suppression de la mise à ban est confirmée. Si la mise à ban n'est pas levée, on se retrouve dans un cadre privé, tel le port, avec un système d'autofinancement par les utilisateurs.

Le PRESIDENT intervient pour demander que les personnes qui souhaitent encore intervenir le fassent en apportant des éléments nouveaux à la discussion.

Monsieur Sébastien Rumley rapporte, s'étant entretenu « avec plein de gens cette semaine en tant que chef de groupe » qu'une large majorité de ce village s'accorde pour dire qu'il faut un endroit où les jeunes et les moins jeunes puissent se défouler, faire une activité dehors « sans être emmerdés par ceux qui n'aiment pas le bruit, qui n'aiment pas le foot ».

De son avis, ce préavis est un « gâchis ». *« Si on vote ce préavis ce soir, on va bétonner cet endroit pendant 30 ans minimum. Est-ce qu'on est sûr de notre choix, est-ce qu'on a vraiment envisagé toutes les possibilités ? A mon avis, non. Est-ce qu'on s'est demandé, si on pourrait peut-être mettre ce terrain ailleurs ? A mon avis, non. Est-ce qu'on a attendu le résultat de l'étude globale que ce Conseil a demandé pour l'aménagement du site des Abériaux, préavis 64/2024, voté le 13 décembre 2024 ? Non. Est-ce qu'on a attendu le retour des subventions ? Non. Le préavis a été déposé le 7 avril et c'est seulement le 11 mai que M. Bettems a commencé à demander si on pouvait avoir des subventions. Est-ce qu'on a attendu, comme l'a fait Gingins, d'avoir un contrat avec le FC Prangins, qui engage le FC Prangins à contribuer pour un montant de CHF 150'000.- ? La réponse est non. Tout ce qu'on a est une promesse orale, à part si j'ai de nouvelles informations, du président du FC Prangins qui n'engage, ni le comité du FC Prangins, ni l'assemblée générale qui est quand même celle qui détermine les comptes de ce montant. On a fait ce préavis à toute vitesse, à mon avis, au mois d'avril afin qu'il soit voté en mai pour qu'on puisse se dépêcher d'avoir un terrain cet été et on a pris plein de raccourcis et maintenant on en là à s'engueuler sur plein de détails. Est-ce qu'on est allé regarder combien ça coûte un terrain synthétique ? A mon avis, non. Moi je suis allé regarder : à Ecublens, c'est CHF 1'500'000.-, à Renens un préavis pour CHF 800'000.-, à Gingins à mon avis c'est CHF 400'000.- de moins. Je me demande quand on fera les demandes de subventions, est-ce qu'on est sûr qu'elles seront acquises si on paie le terrain beaucoup plus cher que les autres ? Non. M. Bovy a dit que le rapport de la COFIN était caduc. Son rapport n'est pas caduc, il prend en comptes des faits et des engagements ».* Il poursuit qu'il faudrait encore que la Municipalité s'engage à

planter les 1'800 arbres pour être cohérente avec sa politique de compensation en faveur de la biodiversité.

Il invite la Municipalité à retirer ce préavis, de le resoumettre dans deux mois, lorsqu'elle aura « *fixer ces problèmes de subventions, ces problèmes d'arbres, ces problèmes de mise à ban et ces problèmes d'écoles* ». Elle n'aura alors aucun problème pour obtenir les $\frac{3}{4}$ des votes du Conseil, « *car ce terrain, on en a tous besoin* ». Dans l'état actuel, il trouve « *lamentable* » de devoir voter un crédit aussi important « *alors que les finances de la commune sont catastrophiques. En plus, ceux qui vont voter oui sont les mêmes qui ont voté pas d'impôts il y a 4 ans. Pour moi c'est la première des contradictions. La bonne manière de faire est de reprendre le travail. C'est deux mois de travail, les mêmes commissions peuvent siéger à nouveau. Elles valident que les points ont été pris en compte. On vote tout cela en février et les travaux peuvent commencer comme prévu au mois de juin. Mais on ne va pas le faire, car on est sous la pression de tous ces gens qui sont là ici qui ont mis une énorme pression sur ce Conseil et sur la Municipalité* ». Il aurait aimé que ces gens aient mis la même pression et la même énergie pour récolter des fonds. Se référant à la haie d'honneur que les enfants du club ont réservé aux conseillers avant d'entrer en séance, il demande « *où était la crousille où tout le monde aurait pu mettre 10 francs* ».

Des réactions aux propos de M. Sébastien Rumley se faisant entendre dans la salle, le PRESIDENT rappelle l'assemblée à l'ordre. Selon le règlement, un orateur ne peut être interrompu.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, réagit à la remarque de M. Sébastien Rumley qu'il perçoit comme une accusation de négligence dans sa démarche de demande de la deuxième subvention. « *C'est faux, c'est absolument faux. Le Canton a voté ce montant au mois de mai. J'ai été informé tout de suite et dans la semaine qui a suivi j'ai écrit et pris contact. Il n'y a aucune négligence de ma part et cela ne je ne l'accepte pas* ».

M. Jean-Emmanuel Pegada fait remarquer que le Conseil d'Etat a, il y a 10 jours, dans une conférence de presse annoncé la suppression de subventions pour un montant de CHF 165 millions dans le domaine de la santé, du social et du sport. De ce fait, selon lui, certaines subventions qui paraissaient acquises ne le sont peut-être plus. Il relate également le cas de Gingins, où la population et la Municipalité ont travaillé d'entente pour financer leur terrain, notamment via un financement participatif. Il regrette que cela n'a pas été le cas à Prangins. Il termine en relevant que la technologie du liège est récente (2019) et qu'elle a des coûts d'entretien imprévisibles en particulier en cas de fortes pluies où le liège remonte à la surface et qu'il doit être éliminé.

M. Jacques Auberson répond à M. Jean-Emmanuel Pegada. Il informe que les subventions sont garanties, car elles proviennent d'un fond dédié qui n'est pas impacté par les coupes. En ce qui concerne le terrain à Gingins, il s'agit d'un terrain secondaire plus petit. Le terrain principal a quant à lui été financé par la commune.

Mme Caroline Serafini se pose la question de savoir si le terrain synthétique sera praticable sans inconfort pendant les périodes de canicule qui deviennent de plus en plus fréquentes, sachant que le terrain doit être arrosé avant d'être utilisé afin d'en baisser la température.

M. Régis Bovy rappelle que le deuxième terrain est naturel et utilisable par la population.

Mme Bettina Venezia remercie les 3 commissions pour l'excellence de leurs rapports. Elle propose que l'on passe au vote.

Mme Ursula André propose le vote à bulletin secret. Il requiert l'appui de 1/3 des personnes présentes. Avec 15 oui le vote à bulletin secret est refusé.

M. Régis Bovy demande le vote nominal. Il requiert l'appui de 1/5 des personnes présentes.

Le PRESIDENT rappelle que si le vote nominal est accepté, le nom et le vote de chaque personne sera consigné au procès-verbal. Avec plus de 10 votants, le vote nominal est accepté.

M. Karim Kellou se réfère à l'article 76 du règlement du Conseil et demande la motion d'ordre pour passer au vote et clore la discussion. Tout a été dit selon lui et toutes les questions posées ce soir auraient pu être posées préalablement aux 3 commissions comme chaque conseiller en a le droit. Plus de 5 personnes appuient le vote de la motion d'ordre.

Au vote, la motion d'ordre est approuvée par 43 oui, 5 non et 0 abstention.

M. Pawel Grabarz lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 37 oui, 9 non et 3 abstentions

1. d'accorder un crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. ~~18~~ 19ch. 7 du règlement du Conseil communal

Annexe 8 – Résultats du vote à l'appel nominal

M. Jean-Marc Bettens, Municipal se dit ému du résultat car il est le fruit d'un long travail. Il remercie son chef de service ainsi que les commissions.

Le public venu en nombre quittant la salle, le PRESIDENT propose une pause de 5 minutes pour ramener le calme dans la salle.

11/ Préavis No 84/2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le rapporteur, M. Sébastien Rumley lit les conclusions du rapport de la commission.

M. Sébastien Rumley lit l'amendement présenté par la COFIN. La COFIN propose d'amender le point 1 des conclusions du préavis et d'établir le taux communal d'impôt à 57% de l'impôt cantonal pour une durée d'une année, soit pour 2026.

La parole est donnée à la Municipalité. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que la Municipalité maintient les conclusions de son préavis cela dans le respect de l'engagement qu'elle a pris à la suite du résultat du référendum en lien avec l'arrêté d'imposition 2022, à savoir de ne pas augmenter le taux d'imposition tout au long de la législature. Néanmoins, la Municipalité est consciente qu'une augmentation sera nécessaire au début de la prochaine législature. Par ailleurs, la Municipalité salue l'excellence des travaux menés par la commission de finances dans le cadre des deux préavis traités ce soir.

La discussion est ouverte autour de l'amendement de la COFIN.

M. Blaise Cartier demande le vote à l'appel nominal pour le vote de l'amendement. La proposition est acceptée par plus de 1/5 des membres présents.

Mme Isabelle Hering rend le Conseil attentif qu'elle n'a pas signé le rapport de la COFIN. Une augmentation est certes nécessaire, mais comme l'a mentionné la Municipalité, elle devra se faire au début de la prochaine législature. Elle ne soutient donc pas l'amendement de la COFIN.

M. Karim Kellou refuse l'amendement. Il rappelle que la démocratie est basée sur le principe de la souveraineté du peuple et celui-ci a voté non à une augmentation du taux d'imposition. Sa décision doit être respectée, comme le fait aussi la Municipalité.

M. Peter Dorenbos rappelle que depuis 2022, année du referendum, le Conseil a accepté de nombreux préavis, dont le terrain de football ce soir. Il estime que le Conseil actuel doit prendre la responsabilité des dépenses qu'il a acceptées ces 4 dernières années et non en laisser le soin à la prochaine municipalité. Il propose d'accepter l'amendement de la COFIN.

Mme Bettina Venezia abonde dans le sens de M. Peter Dorenbos. Elle invite le Conseil à prendre ses responsabilités et à soutenir l'amendement. C'est également un message pour les générations à venir : tôt ou tard toute infrastructure dont la population profite doit être payée.

L'un comme l'autre, au Conseil depuis des décennies, M. Claude Favre et M. André Fischer ont toujours voté contre une augmentation d'impôts tant que les comptes courants étaient bénéficiaires. Avec un autofinancement négatif, cela n'est plus réaliste. Ils soutiennent l'amendement de la COFIN.

M. Sébastien Rumley juge l'argument du respect du référendum non tenable. Il est temps pour la population de payer pour les infrastructures dont elle profite actuellement, réalisées pour plus de CHF 20 millions entre 2012 et 2017 (dont l'école/UAPE des Morettes, le bâtiment de la cantine de la Combe, déchèterie) et dont les amortissements ont débuté en 2017-2019 (fig. 3 page 5 du rapport de la COFIN). Si le parti est pris de poursuivre dans la voie de l'endettement, de CHF 30 millions actuellement, il faudra commencer « à tailler » dans les prestations, comme la suppression du bus au ¼ heure (coût CHF 450'000.- par année).

M. Bastien Clerc demande quels sont les efforts au niveau de la Municipalité pour revoir l'ensemble des dépenses courantes, pour déterminer les priorités en termes d'investissements et quels sont les projets à mettre en suspens. Tant que cet exercice ne sera pas fait et présenté au Conseil, il votera contre une augmentation du taux d'imposition.

M. Jean de Wolff, Municipal, répond à M. Bastien Clerc. Les plans d'investissements ont largement évolué depuis leur première soumission au Conseil en début de législature, en 2021 lorsque le Conseil avait accepté une augmentation de 3 points d'impôt. Des projets de la Municipalité ont été dépriorisés pour un montant de CHF 11 millions et d'autres n'ont pas été votés par le Conseil pour un montant de CHF 600'000.- Il faut ici préciser que tous les projets ne sont pas financés par les impôts, 40 % le sont par des taxes affectées. En ce qui concerne la gestion des dépenses courantes, la marge de manœuvre est extrêmement réduite. Toute mesure d'économie entraînerait une baisse de prestation immédiate pour la population. Le personnel communal effectue des tâches demandées soit par la loi soit par le Conseil communal dans le cadre des préavis d'investissements et des budgets. La situation dans laquelle la commune se trouve actuellement découle de décisions prises historiquement : la ligne de bus au ¼ d'heure (CHF 600'000.- équivalent de 2 points d'impôts) ainsi que la décision cantonale imposée aux communes de mettre en place tout un secteur parascolaire qui n'existait pas il y a 10 ans. Toutes ces nouvelles prestations à la population n'ont pas été accompagnées d'augmentation d'impôts. Certes on peut remettre en question un certain nombre de choses et c'est au Conseil que revient la décision de faire ces choix dans le cadre des budgets et du vote des préavis d'investissements mais de préciser à nouveau que toute décision aura irrémédiablement des répercussions sur le niveau des prestations.

M. Bastien Clerc estime qu'à « situation exceptionnelle, traitement exceptionnel ». Face à une marge d'autofinancement de moins CHF 2,6 Mio, une revue complémentaire des dépenses devrait être effectuée.

M. Sébastien Rumley répond que le travail que M. Bastien Clerc demande est effectué chaque année par la commission de gestion et jusqu'à l'application du nouveau règlement également par la commission des finances qui analysent la pertinence de chaque dépense.

Mme Samira Ben Khalifa ne remet pas en question une augmentation d'impôt, mais pose la question de savoir « quand et de combien ».

M. Sébastien Rumley répond que depuis le vote du référendum les augmentations d'impôts ont été mis en suspens dans l'espoir de nouvelles rentrées (nouvelle péréquation et impôts des personnes physiques). Pourquoi maintenant et non l'année prochaine ? Reprenant l'argumentation de l'ancien conseiller, M. Alain-Valéry Poirtry, il y a 4 ans lors de la votation des 3 points d'impôts proposés par la Municipalité : une augmentation ne doit jamais se faire sur la base des budgets mais sur la base des comptes qui sont fixes et concrets. Ces deux points d'impôts proposés par la COFIN ne résoudront pas tout. Cela permettra d'honorer les engagements passés de la commune. Il termine en rappelant l'arrivée du nouveau plan comptable MCH2 l'année prochaine qui rendra la lecture des comptes et du budget plus complexe.

M. Peter Dorenbos rappelle que dans le cadre du budget 2025, grâce au travail de la COFIN le Conseil a réussi « à gratter » CHF 380'000.- de dépenses. La commission de gestion fait également son travail de contrôle comme l'a mentionné M. Sébastien Rumley. Un fait est là, les comptes pour 2024 ont montré un autofinancement négatif et un résultat des charges de moins CHF 2 millions, il est ainsi temps de prendre une décision et il invite le Conseil à accepter l'amendement de la COFIN.

Mme Marie-Josée Rigby est en faveur d'une augmentation d'impôts mais estime qu'il est trop tôt et que 2 points d'impôts ne suffiront certainement pas, comme l'a fait remarquer M. Sébastien Rumley. Voter aujourd'hui 2 points et ensuite encore plus ou revenir en arrière « c'est du bricolage ». Elle argumente en faveur d'une analyse plus fine en coordination avec la Municipalité et dès lors de voter cette augmentation lors de la prochaine législature.

M. George Bochud rappelle que la commune de Prangins a pu maintenir un taux extrêmement bas pendant des années et qu'elle fait partie « des communes les meilleurs marchés ». Il estime qu'il serait temps de « réagir différemment ».

M. Jean de Wolff, Municipal, rebondit sur ce que vient de dire M. Georges Bochud. Il fait remarquer qu'il existe deux types de communes : les communes centres qui ont des charges « villes » (bus, police) et les autres. Sur les 30 communes centres, la seule avec un taux plus bas de 1 point que Prangins est Lutry et souligne que cette commune envisage également d'augmenter le taux d'imposition.

Départ de Mme Jolanta Duszewska. Le nombre de votants passe à 48.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement de la COFIN d'établir le taux communal à 57 % de l'impôt cantonal de base pour une durée d'une année, soit pour 2026 est approuvé par 28 oui, 17 non et 2 abstentions.

Annexe 9. Résultats du vote à l'appel nominal.

La discussion est ouverte autour du préavis. La parole n'est pas demandée.

M. Sébastien Rumley lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil communal décide par 28 oui, 18 non et 3 abstentions

1. d'établir le taux communal d'impôt à ~~55~~ 57 % de l'impôt cantonal de base pour une durée d'une année, soit pour 2026,
2. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2025 pour l'année 2026,
3. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

M. Jean de Wolff, Municipal, remercie la COFIN pour son travail analytique de très grande qualité. Même si la Municipalité avait « tactiquement » une autre position, sur le fond elle est alignée sur l'intention manifestée par la COFIN. Il remercie également le Conseil pour sa confiance.

12/ Propositions individuelles et divers

Mme Fabienne Zingg se réfère à une lettre d'usagers de la Plage de Promenthoux datant de Mars 2022 en relation avec des problèmes de parking. La Municipalité a répondu qu'elle prévoyait de mettre en place un dispositif avec des horodateurs. Elle demande quand cette mesure, à ce jour reportée d'année en année, sera implantée.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que le processus a pris du temps car il y fallait une adéquation entre le règlement de police, l'implantation et les montants à appliquer. Les horodateurs ont été mis au budget 2025 et ils seront opérationnel au printemps 2026.

M. Claude Favre demande quel sera le prix pour une journée de stationnement.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répondra à la prochaine séance.

M. Rémy Cochet a une question relative aux signatures des rapports de commissions. Etant donné que pour des raisons d'organisations, les rapports de commission ne sont pas toujours signés par tous les commissaires, mis à part le président ou rapporteur, il est difficile de savoir qui n'a pas souhaité signer le rapport et pour quelle raison étant donné qu'aucun rapport de minorité n'a été rédigé. C'est ainsi qu'il a appris au cours de la séance que 2 personnes en désaccord avec les conclusions du rapport de la CECD pour le préavis No 79/2025 et une personne avec les conclusions du rapport de la COFIN pour le préavis No 84/2025, n'ont pas signé les rapports.

Le PRESIDENT rapporte que le service juridique du canton a été consulté à ce propos et qu'une information sera diffusée d'ici la prochaine séance du Conseil.

M. Marc Pittet s'adresse au Président. « Pour une première séance, en tant que Président, séance pas facile, je te tire mon chapeau. Bravo ! ». Suivent des applaudissement nourris de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La présence est de 49 conseillères et conseillers. La séance est levée à 23H10.

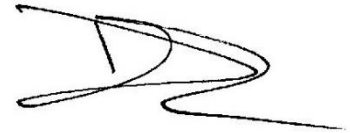
La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Jeudi 6 novembre 2025 à 20H00

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Léo Durnat



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 7 octobre 2025**

1. Lettre de démission de Mme Sonia Gunton
2. Lettre de démission de M. Samir Abid
3. Résultats des votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du délégué à la PNR
6. Communication du délégué à l'ORPC
7. Préavis No 79/2025 – amendement de la Municipalité
8. Préavis No 79/2025 – Vote nominal – liste des votants
9. Préavis No 84/2025 – Amendement de la COFIN - Vote nominal - liste des votants

Sonia Gunton
Chemin de la Bruyère 6
1197 Prangins

Léo Durnat
Président du conseil communal
Rte de Lausanne 119
1197 Prangins

Prangins, le 2 juillet 2025

Objet : Démission du conseil communal

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est avec regret que je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère communale.

Pour des raisons personnelles et de famille je pense qu'il est préférable de céder ma place à une personne qui a la disponibilité de remplir ce rôle et qui va se présenter pour les élections au printemps 2026.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour les derniers quatre ans qui étaient fort intéressant vis-à-vis le fonctionnement de notre village.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de ma démission, je vous adresse Monsieur le Président, mes salutations les meilleures,


Sonia Gunton

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Après quatre années d'engagement au sein du Conseil communal de Prangins, je vous informe avoir mis un terme à mon mandat à la fin du mois de juin 2025.

Cette décision est liée à un changement professionnel : depuis le 1er juillet, j'ai rejoint la rédaction de Nyon Région Télévision en tant que journaliste. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, je suis amené à couvrir régulièrement l'actualité politique locale. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts et de préserver l'indépendance du travail journalistique, il m'a semblé nécessaire de me retirer de mon engagement politique au sein du Conseil communal.

Je tiens à remercier chaleureusement le groupe de l'Alternative pranginoise pour sa confiance tout au long de cette législature, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers communaux et les membres de la Municipalité. J'ai beaucoup appris à vos côtés et je garderai un excellent souvenir de ces années de débats, d'échanges et d'engagement commun pour notre commune.

Avec mes salutations les meilleures,

Samir Abid



Votation fédérale du 28 septembre 2025
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

28.09.2025

12:30

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'410

Cartes de vote reçues : 1'363

N° : 01 Objet : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Taux de participation : 56.56 %

BULLETTINS	Rentrés	1'363
	Blancs	36
	Nuls	1
	Valables	1'326

Suffrages		
Oui	557	42.01 %
Non	769	57.99 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Loi sur l'e-ID (LeID)

Taux de participation : 56.56 %

BULLETTINS	Rentrés	1'363
	Blancs	43
	Nuls	1
	Valables	1'319

Suffrages		
Oui	791	59.97 %
Non	528	40.03 %

Statut : accepté

Votation fédérale du 28 septembre 2025
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

28.09.2025

12:30

Page 2 de 2

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire

Votation cantonale du 28 septembre 2025
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

28.09.2025
12:28

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'410

Cartes de vote reçues : 1'363

N° : 01 Objet : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Taux de participation : 56.56 %

BULLETTINS	
Rentrés	1'363
Nuls	1
Valables (dont blancs)*	1'362
Blancs	65

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative		
Sans réponse	26	1.91 %
Oui	488	35.83 %
Non	783	57.49 %
Blancs	65	4.77 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	41	3.01 %
Oui	938	68.87 %
Non	318	23.35 %
Blancs	65	4.77 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	72	5.29 %
Initiative	258	18.94 %
Contre-projet	967	71.00 %
Blancs	65	4.77 %

Préférence : Contre-projet

N° : 02 Objet : Quorum

Taux de participation : 56.56 %

Votation cantonale du 28 septembre 2025
Procès-verbal communal
Statut complet : Prangins

Formule 1

28.09.2025

12:28

Page 2 de 2

BULLETINS	
Rentrés	1'363
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'363
Blancs	145

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	666	48.86 %
Non	552	40.50 %
Blancs	145	10.64 %

Statut : accepté

N° : 03 Objet : Droits politiques des étrangères et étrangers

Taux de participation : 56.56 %

BULLETINS	
Rentrés	1'363
Nuls	1
Valables (dont blancs)*	1'362
Blancs	52

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	587	43.10 %
Non	723	53.08 %
Blancs	52	3.82 %

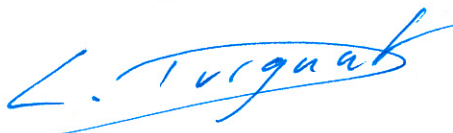
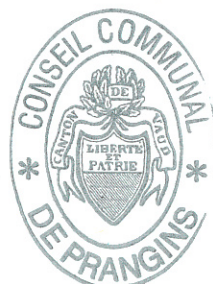
Statut : refusé

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 7 octobre 2025

Le samedi 4 octobre 2025, la commune a célébré l'inauguration du nouveau bâtiment de la crèche «Les coccinelles» et d'une extension de l'accueil parascolaire de «La Fourmilière»



Service Administration générale

- La Municipalité a procédé à une réorganisation des locaux de l'administration communale (Maison de Commune et Maison Fischer) afin d'utiliser les espaces de manière aussi efficiente que possible et en privilégiant le bien-être des collaborateurs. Le déménagement sera terminé d'ici la fin 2025.
- Un petit court métrage présentant différentes facettes de la commune est en cours de finalisation. Il vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal

Service Urbanisme

- En lien avec les oppositions et les réflexions en découlant, la Municipalité a apporté des modifications au Plan d'affectation communal (PACom) soumis à l'enquête publique début 2025
- Les modifications étant de nature à porter atteinte à des intérêts dignes de protection, celles-ci font aujourd'hui l'objet **d'une enquête publique complémentaire** (ne portant que sur les éléments modifiés) qui a lieu du **1^{er} au 30 octobre 2025**
- Le préavis du PACom sera déposé sur le bureau du Conseil communal en principe d'ici la fin 2025 pour approbation du PACom et contiendra les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions.
- Le Conseil communal statuera sur ces propositions en même temps qu'il se prononcera sur le PACom.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Canicule: remerciement à la commission sociale, nouvelle procédure prévue en 2026
- Sport pour tous: reprise du programme

Service Environnement

- Etudes chauffage à distance et renaturation de la Promenthouse : le calendrier prévu doit être étendu
- Remplacement d'une pompe à la STEP suite à l'explosion de l'une des deux
- Plate-forme lacustres de nidification pour les oiseaux au port

Service Culture & sociétés locales

- «Crise de nerfs à la météo», spectacle avec notamment Philippe Cohen et Stéphane Thiébaud
- Présentation du sculpteur cinétique Pascal Bettex

Intercommunales:

- Compte-rendu de l'AG du SDIS

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin août 2025 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
 - 2025 → 18.6 M soit 87.4% d'atteinte du budget de 21.9 M
 - 2024 → 17.2 M soit 89.1% de 19.3 M atteint
 - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 20.9 M
 - Personnes morales :
 - 2025 → 1.7 M soit 81% d'atteinte du budget de 2.1 M
 - 2024 → 3.6 M soit 92.8% de 3.9 M atteint
 - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 1.8 M
- prévision fin 2025 Globale => 22.7 M soit 96.6% budget 23.5 M

Service Finances

Annonce des dépassements de budget :

- Compte 190.3151: Entretien mobilier, machines informatique - Budget CHF 364'000.- / dépassement 15'000.- → dépassement suite à des problèmes techniques de migration de l'ERP et du logiciel du Contrôle des habitants générant des frais d'intervention et de configuration sur site
- Compte 190.3185 – Honoraires informatique – Budget 15'000 / risque de dépassement de CHF 15'000.- → dépassement suite aux mêmes problèmes que compte 190.3151
- Compte 410.3012 – Personnel occasionnel – Travaux publics – Budget 5'000 / dépassement de CHF 15'000.- → dépassement suite 1) engagement d'une auxiliaire pour le nettoyage des Abériaux en lieu et place de l'engagement d'une société de nettoyage (diminution au compte 440.3145) 2) Engagement d'une auxiliaire en remplacement d'un collègue en arrêt maladie de longue durée
- Compte 180.3529 : Véhicule Mobility - Budget 28'800 / dépassement de CHF 5'000.- → TVA oubliée dans forfaits véhicules budget 2025+ ajout facturation trajets personnel communal non budgétés, qui sont entièrement remboursés dans ligne 180.4358
- Compte 510.3525 : Participation élèves charges enseignement - Budget 550 / dépassement de CHF 8'000.- → Concerne un élève pranginois de la classe CRPS qui a poursuivi son écolage à Gland en 3P qui n'avait pas été pris en compte lors du budget

Service Ressources humaines

- Engagement d'un encadrant parascolaire à 45% au Service Affaires, sociales, enfance & jeunesse selon budget 2025

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Aménagement Zone 30 du secteur 05 «Chenalette/ Benex / Curson / Morettes:

Sur la base de notre étude cadre rapport-préavis 31/2022 et 34/2022

« Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce »

Mise en place dès l'automne 2025 des aménagements « zone 30 km/h » acceptés par le Canton en 2022 pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements doux.

Communication au conseil communal de Prangins du 7 octobre 2025
de
L'assemblée du conseil intercommunal de la Police Nyon Région du 7 mai 2025 et du 17 septembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nos séances ont eu lieu le 7 mai 2025 à Nyon et le 17 septembre 2025 à Prangins.

1/ Lors de la séance du 7 mai 2025, nous avons voté sur 2 préavis qui ont été acceptés.

Préavis N°01/2025 – Compte 2024 (COGEST)

Les comptes 2024 se montent au total à CHF 15'182'280.--.

Le chiffre pour les amendes et ordonnances pénales représente CHF 4'773'223.—en légère augmentation de 2,84 %.

La participation de Prangins a été de CHF 1'015'172. Le budget 2024 prévoyant un montant de CHF 1'163'759.--.

Dans son ensemble, nous avons constaté une bonne maîtrise des comptes par rapport au budget avec des dépenses inférieures.

Préavis N°02/2025 – Rapport de Gestion 2024 (COGEST)

En 2024 la PNR a fêté ses 10 ans.

Quelques points ressorts de ce rapport de Gestion 2024, soit une police moderne et connectée, une police de proximité en renforçant sa présence sur le terrain.

« La PNR a participé, le 5 décembre 2024, à l'exercice de cybersécurité organisé par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information de l'administration cantonale. A cette occasion, deux cadres de la PNR étaient impliqués, un en qualité de membre de la cellule de crise, l'autre en tant qu'observateur. Cet exercice a été probant et a permis de montrer que les bons réflexes étaient connus en cas d'incident informatique. »

« Le 12 septembre 2024 a été signé un mandat avec la commune de Crassier dont le cadre des tâches dites du 5^e processus, couvrant notamment la surveillance du stationnement sur le domaine public, la gestion des licences et contrôle des autorisations pour les établissements publics, ainsi que le suivi administratif lié aux amendes d'ordre (Chancellerie). »

Quelques chiffres tirés du Rapport de Gestion 2024 :

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2024

ÉVÉNEMENTS	Actions Police Secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Prévention scolaire	Gestion des troubles psychiatriques
Nyon	4'695	823	153	153	268
Prangins	852	77	72	17	61
Crans	284	53	24	5	7
TOTAL	5'831	953	249	175	336

VOLS	Vols simples / qualifiés	Vols par effraction / par introduction clandestine	Vols de véhicules*	Cybercrimes
Nyon	224	291	97	142
Prangins	2	56	3	19
Crans	3	34	0	6
TOTAL	229	381	100	167

*Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vols de plaques

*Depuis 2020, dépôt de plainte systématique de la commune en cas de dommage à la propriété

RADAR

Nombre de contrôles par commune

CONTRÔLES RADAR MOBILE ET SEMI-STATIONNAIRE	Radar embarqué / trépied (mobile)	TruCAM® (mobile)	Remorque (semi-stationnaire)
Nyon	28	125	596 heures en 6 contrôles
Prangins	20	52	471 heures en 5 contrôles
Crans	9	15	96 heures en 1 contrôle
TOTAL	57	192	1'163 heures en 12 contrôles

Contrôles de vitesse par commune

RADAR MOBILE*	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	48'087	4'424	7.63%	64%
Prangins	42'844	3'725	6.69%	71%
Crans	10'176	1'219	8.74%	74%
TOTAL	101'107	9'368	7.50%	68%

*à l'exclusion des contrôles de la vitesse effectué avec la TruCAM®

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	7'305'952	18'348	0.45%	82%
Prangins	2'046'021	16'747	0.79%	89%
Crans	750'159	4'330	0.58%	85%
TOTAL	10'102'132	39'425	0.55%	86%

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	202093	2209	1.16%	72%
Prangins	73780	1048	1.19%	79%
Crans	38649	1293	3.41%	82%
TOTAL	314'522	4'550	1.37%	77%

2/ Lors de la séance du 17 septembre 2025, nous avons voté sur 2 préavis qui ont été acceptés.

Préavis N°03/2025 – Budget 2026 (COGEST)

Le budget 2026 se monte à CHF 16'631'275.00 soit une augmentation de CHF 232'825.00 par rapport au budget 2025. Cette augmentation permettra, entre autre, de recruter et de former 3 aspirants de police.

Les revenus provenant des participations des communes de Nyon, Prangins et Crans sont budgétisés pour un montant de CHF 11'473'275.00, soit pour Prangins CHF 1'223'051.00 en légère augmentation par rapport au budget 2025. Cette clé de répartition étant liée au nombre d'habitants par commune.

Le reste des revenus, soit CHF 5'158'000.00, proviennent des ventes et prestations diverses, des remboursements par des tiers (Ass. Accidents et maladie) et des amendes. Ce montant étant en légère augmentation par rapport au budget 2025.

Préavis 04/2025 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement de six véhicules de service

Ce montant permettra d'acheter les véhicules suivants :

- 1 véhicule automobile conventionnel
- 1 véhicule utilitaire léger conventionnel
- 1 scooter conventionnel
- 3 motocycles d'intervention

Je profite de ce rapport pour répondre à différentes questions posées lors des séances du conseil communale du 13.11.2024 (P702), du 10.12.2024 (P732) et du 5.3.2025 (P750) :

PV du conseil communal du 13.11.2024 (P702) :

« M. Sébastien Rumley demandeD'autre part, se référant au nouveau mode de paiement du parking Perdtemps avec l'application PayByPhone, il pose la question de savoir qui va procéder aux contrôles des véhicules et si ce travail va entraîner des coûts supplémentaires pour la PNR ».

Je me réfère au préavis 03/2024 (Page 4 du préavis 03 2024) ainsi qu'à son rapport que vous trouverez sur le site de la PNR (https://www.police-nyon-region.ch/media/document/0/03_2024_pr-budget-2025-et-2-annexes-1.pdf)

« L'engagement d'un(e) assistant(e) de sécurité publique à 60% dédié(e) au contrôle du stationnement principalement du parking de la place Perdtemps – qui sera prochainement ouverte, sans barrière et équipée d'horodateurs – soit une augmentation de CHF 56'223.-. La prise en charge du contrôle de stationnement sur le parking Perdtemps apportera néanmoins des recettes supplémentaires. A la marge, la mise en œuvre du contrôle du stationnement sur la Commune de Crassier, avec les revenus qui en découleront, permettra de reporter une partie de l'augmentation des charges de personnel. »

Les amendes du parking de Perdtemps sont traitées comme toutes les autres. Les recettes sont réparties entre les 3 communes membres selon la clé de répartition en vigueur.

PV du conseil communal du 10.12.2024 (P732) :

« M. Sébastien Rumley revient à nouveau sur le nouveau mode de paiement du parking Perdtemps. Ce parking est certes à Nyon mais il désert toute la région. Le changement de régime de paiement « l'inquiète ». Il soupçonne que bon nombre de gens peuvent s'y « garer à bon compte » en particulier le week-end en rechargeant « depuis chez eux leur parcmètre ». La PNR ne communiquant pas sur le sujet, comme cela a été mentionné en début de séance, M. Sébastien Rumley souhaite savoir si des discussions ont eu lieu entre les communes et si la Commune de Nyon a communiqué sur le fait que des contrôles seraient effectués « pour détecter d'éventuels fraudeurs »

Pour le week-end, le parking Perdtemps est payant samedi de 8h00 à 17h00. Le parking est gratuit en dehors de ces horaires ainsi que le dimanche et les jours fériés.

La 1ère heure étant gratuite.

Des contrôles sont effectués aussi sur ce parking.

Pour plus de détails, vous trouverez les préavis et les rapports sur le site de la PNR.

J'en ai fini pour les communications et je vous remercie pour votre attention.

Prangins, le 7 octobre 2025

Louis de Bourbon Parme

Communications du délégué du Conseil communal de Pran auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon.

La séance s'est tenue le 17 septembre 2025 à Tannay.

42 communes sur 47 y ont été représentées.

Après l'accueil et le contrôle des présences, l'assermentation de trois nouveaux membres, l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du P-V de la séance du 26 mars 2025 sont arrivées les :

Communications du Bureau :

Remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de la visite du CEP (Centre d'Engagement de Prangins) en juin dernier. Les délégués ont pu se rendre compte de tous les travaux entrepris dans cette étape de réfection des locaux.

Communications du CoDir :

- La situation des derniers préavis réalisés

N° 1- 2021/2026. Etude avenir des locaux du CEP voté le 19 janvier 2022

Montants alloués CHF 52'600.-/ dépensés CHF 51'180.75/ bonus CHF 1'419.25

N° 13-2021/2026. Réfection des toits 4- 7 -10 voté le 27 mars 2024

Montants alloués CHF 108'900.-/ dépensés CHF 108'213.35/ bonus CHF 686.35

N° 11-2021/2026. Mise en conformité du CEP 1^{ère} étape voté le 27 septembre 2023

Montants alloués 900'00.-/ dépensés CHF 894'649.39/ bonus CHF 5'350.61

On peut apprécier que les montants alloués aient été bien calculés et respectés !

- Les permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés le 08 septembre 2025.
- Les problèmes d'effectif restent d'actualité.
- Satisfaction de voir que les relations avec le Canton se sont améliorées suite à l'arrivée de nouvelles personnes dirigeantes.
- Les 10 ORPC du Cantons vont se répartir certaines spécialités d'interventions, comme c'est déjà le cas de manière éprouvée dans l'organisation des SDIS (Service du Feu) du Canton.

- Les nouveaux préavis :

Préavis N° 17 /2026. Budget 2026

La commission de gestion et des finances est reconnaissante de l'effort fait par chacun pour garder la participation financière par habitant aux alentours de 22.- malgré l'inflation, des suppressions de participations cantonales et le passage à MCH2 qui provoque plus de temps nécessaire affecté à cette activité, donc plus de coûts.

Le budget 2026 se monte à CHF 2'703'270.- avec une petite baisse par rapport aux 2'759'430.- de 2025. Il est accepté à l'unanimité.

La participation des communes membres est prévue à CHF 2'441'950.- pour une population de 107'535 habitants au 31.12.2024, soit un coût par habitant de CHF 22.71 contre un budget de CHF 22.58 par habitant pour 2025.

Préavis N° 18-2021-/2026. Demande de crédit d'étude de CHF 67'000.-

Suite à la fin des négociations Canton-Communes (voir le communiqué de presse du 28 mars 2025) et aux nouvelles décisions du Conseil d'État en matière de Protection Civile du Canton de Vaud ainsi que de l'organisation des ORPC, le CoDir décide de continuer les travaux pour la rénovation du bâtiment du CEP de Prangins.

Le CoDir de l'ORPC du District Nyon souhaite confier un mandat d'étude pour chiffrer le montant des travaux et des aménagements pour poursuivre la rénovation et la mise en conformité des locaux du CEP.

L'équipe de professionnels ainsi que la troupe des astreints, doivent avoir à leur disposition un bâtiment fonctionnel offrant des espaces pratiques, lumineux et les meilleures conditions pour effectuer un travail de qualité en toute sécurité. Afin que toutes les missions confiées à l'ORPC du District Nyon puissent être menées dans les meilleures conditions, nous devons passer à l'étape N° 2 des rénovations de la caserne et de sa mise en conformité.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de réaliser une étude approfondie pour évaluer les coûts, les contraintes techniques et les modalités d'exécution des travaux envisagés.

Cette étape est essentielle pour garantir la faisabilité et la réussite du projet.

Le préavis est accepté avec trois abstentions.

Communication du Commandant :

Annonces relatives au personnel qui, dans son ensemble, a signé de nouveaux contrats suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du nouveau règlement du personnel.

Les tests avec le réseau de communication POLCOM ont été concluants.

L'OPRC a été mise à contribution, entre autres, pour monter des infrastructures lors de la dernière Fête Fédérale de Gymnastique de cet été à Lausanne.

Lors de l'inauguration du CEP en juin dernier les délégués ont pu constater l'efficacité des 510 m² de panneaux photovoltaïques déjà posés. 100 m² supplémentaires devraient pouvoir être posés sur les toits qui doivent encore être rénovés avec la prochaine étape à l'étude.

La nomination du nouveau chef du SSCM (Service de la Sécurité Civile et Militaire) et de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite), M. Louis-Henri Delarageaz et celle du nouveau commandant de la PC vaudoise M. François Fleuti vont certainement apporter, on ose l'espérer et pourvu que ça dure, du positif et une ambiance sereine et constructive.

Pour les personnes intéressées le budget 2026 sera en pièce jointe à mes communications avec le P-V de cette séance. 2026_Budget_par_nature.pdf

Merci de m'avoir écouté.

Marc Pittet octobre 2025

Municipalité

Préavis No. 79/2025 – Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

Proposition d'amendement

Le point 2 du chapitre 5 du préavis No. 79/2025 présente le texte suivant :

« 2. De financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du règlement du Conseil communal »

Vu le nouveau règlement du Conseil communal adopté en décembre 2024, la Municipalité propose de modifier la référence à l'article du règlement du Conseil communal afin qu'il corresponde au règlement en vigueur :

« 2. De financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. ~~18~~ **19** ch.7 du règlement du Conseil communal »

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

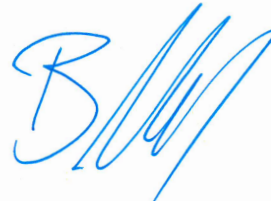
La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Vote nominal –Préavis No 79/2025 – demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux**Ont voté OUI****Alliance libérale de Prangins**

ANDRE Ursula
AUBERSON Jacques
BOVY Régis
CAVARGNA DEBLUË Rachel
CHRISTEN Lionel
CLERC Bastien
COCHET Rémy
DE BOURBON PARME Louis
GAVILLET Liliane
GENEROSO Marco
KELLOU Karim
PERRENOUD François
PRIMUS Corinne
SERAFINI Caroline

Entente pranginoise

BAUMGARTNER Marc
BOCHUD Georges
BEN KHALIFA Samira
CARTIER Blaise
FAVRE Claude
FISCHER André
GUINCHARD Jean-Laurent
GUNER Kaya
HUMM Philippe
MULLER Gérald
PARASHKEVOVA Marina
RIGBY Marie-Josée
VOGEL Vanni
VAZQUEZ Fabienne

Alternative pranginoise

AESCHIMANN Nicolas
CHASSOT Benjamin
DUSZEWSKA Jolanta
ELOI Franck
GRABARZ Pawel
LAPAIRE Sofia
LE BRIS Raymond
ZINGG Fabienne

ABSTENTION**Entente pranginoise**

BINZ Olivier
PERRET Claude
PITTET Marc

ont voté NON**Alliance libérale de Prangins**

DORENBOS Peter
HERING Isabelle

Alternative pranginoise

POZZA Oswaldo
VENEZIA Bettina
JEANGROS Bernard
Entente pranginoise
FERRONI Karine
PEGADA Jean-Emmanuel
RUMLEY Sébastien
TEMESI Viktoria

**Vote nominal –Préavis No 84/2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026
Amendement de la COFIN****Ont voté OUI****Alliance Libérale de Prangins**

DORENBOS Peter

SERAFINI Caroline

Alternative pranginoise

AESCHIMANN Nicolas

CHASSOT Benjamin

ELOI Franck

GRABARZ Pawel

JEANGROS Bernard

LE BRIS Raymond

POZZA Oswaldo

VENEZIA Bettina

ZINGG Fabienne

Entente pranginoise

BOCHUD Georges

BRAMLEY Reuben

CARTIER Blaise

FAVRE Claude

FERRONI Karine

FISCHER André

GUINCHARD Jean-Laurent

GUNER Kaya

HUMM Philippe

MULLER Gérard

PARASHKEVOVA Marina

PEGADA Jean-Emmanuel

PERRET Claude

PITTET Marc

RUMLEY Sébastien

VAZQUEZ Fabienne

VOGEL Vanni

ont voté NON**Alliance libérale de Prangins**

ANDRE Ursula

AUBERSON Jacques

BOVY Régis

CAVARGNA DEBLUË Rachel

CHRISTEN Lionel

CLERC Bastien

COCHET Rémy

DE BOURBON PARME Louis

GAVILLET Liliane

HERING Isabelle

KELLOU Karim

PERRENOUD François

PRIMUS Corinne

Entente pranginoise

BINZ Olivier

BEN KHALIFA Samira

RIGBY Marie-Josée

TEMESI Viktoria

ABSTENTIONS**Alliance libérale de Prangins**

GENEROSO Marco

Entente pranginoise

BAUMGARTNER Marc